

ASSOCIATION FRANÇAISE DU SYNDROME DE
RETT

COURSE DES HEROS



AFSR

Association Française
du Syndrome de Rett

COURSE
HER  DES



SOMMAIRE

- Pourquoi ce webinaire ?
- La Course des Héros : plus qu'un évènement !
- Pourquoi participer pour l'AFSR ?
- Informations pratiques & déroulé
- Comment s'inscrire ?
- Comment réussir sa collecte ?
- Témoignage
- Rendez-vous sur la Course des Héros !





Pourquoi un webinaire sur la Course des Héros ?

La Course des Héros est un moment très important pour l'AFSR.

C'est à la fois un événement festif, un moment de rencontre entre familles, mais aussi une action essentielle de mobilisation et de collecte pour financer nos actions et soutenir la recherche.

L'objectif de ce webinaire est très simple :

→ vous montrer comment participer de A à Z, répondre à vos questions et vous donner toutes les clés pour réussir votre collecte.

La Course des Héros, c'est quoi ?

La Course des Héros est le plus grand évènement de Running caritatif & solidaire en France, avec plus de 12 000 participants/héros et plus de 18 millions d'euros récoltés pour plus de 400 associations représentées ! Il ne s'agit pas d'une compétition chronométrée. C'est un événement accessible à tous les âges et niveaux (marcheurs et coureurs), sans certificat médical requis.

La Course des Héros nous permet de récolter des dons, grâce auxquels nous pouvons continuer nos actions.

Mais la Course des Héros n'est pas qu'une course !

La Course des Héros propose une matinée festive et conviviale avec un village incluant des animations et des possibilités de restauration. Les formats de mobilisation sont accessibles à tous les publics, tous les âges, du moins sportif au plus sportif. La course est non chronométrée et ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.

Une émotion unique le jour J

Un moment bouleversant de mobilisation, de solidarité
et de soutien autour de nos enfants malades.
Une ambiance chaleureuse, joyeuse et unie.



AFSR
Association Française
du Syndrome de Rett



Ensemble, unis pour nos enfants !

La Course des Héros : bien plus qu'un événement !

La Course des Héros est un moment très important pour l'AFSR.



Un moment de rassemblement

Les familles, les proches, les bénévoles et les soutiens de l'AFSR se retrouvent autour d'une même cause.



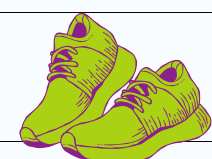
Un formidable levier de sensibilisation

Chaque participant devient ambassadeur du syndrome de Rett auprès de son entourage.



Un outil puissant de collecte

Les dons collectés permettent de financer les actions de l'association et de soutenir la recherche.



Une expérience humaine forte

Un moment de solidarité, d'émotion et de fierté partagée.

Pourquoi participer pour l'AFSR ?



AFSR
Association Française
du Syndrome de Rett

Faire avancer la recherche



Financer les projets scientifiques
et la recherche

Soutenir les familles



Aider au répit et à l'accompagnement

Faire connaître le syndrome de Rett



Sensibiliser le grand public

Agir concrètement, ensemble



Se mobiliser pour la cause

**Chaque collecte compte.
Chaque participant fait avancer la cause.**

La Course des Héros : Infos pratiques & déroulé



<https://www.coursedesheros.com/paris/edition>

<https://www.coursedesheros.com/lyon/edition>

<https://afsr.fr/nos-actions/courses-des-heros/notice-inscription-cdh>



Dossard offert à toutes les nouvelles familles depuis 2025

La Course des Héros : Comment réussir sa collecte ?

Ecrire/publier des messages personnels

Partager les posts AFSR en mettant en lien votre page de collecte

Solliciter ses proches, ses réseaux élargis, ses collègues, ses voisins, les écoles...

Parler de fiscalité !

SOUTENEZ-NOUS

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Vous recevrez un reçu fiscal

UN DON DE **50€**

VOUS COÛTERA EN RÉALITÉ **17€**

Si vous DONNEZ	Vous DÉDUIREZ	Votre don vous coûtera RÉELLEMENT
50 €	33 €	17 €
200 €	132 €	68 €
500 €	330 €	170 €
1000 €	660 €	340 €

La réduction d'impôt est de 66% pour les particuliers (code général des impôts : art.200)
et 60% pour les entreprises (code général des impôts : art.238 bis)

La Course des Héros : témoignage



Anne-Sophie Pierson

Membre du Conseil d'administration